

# BUDOS – Ecoles : histoire

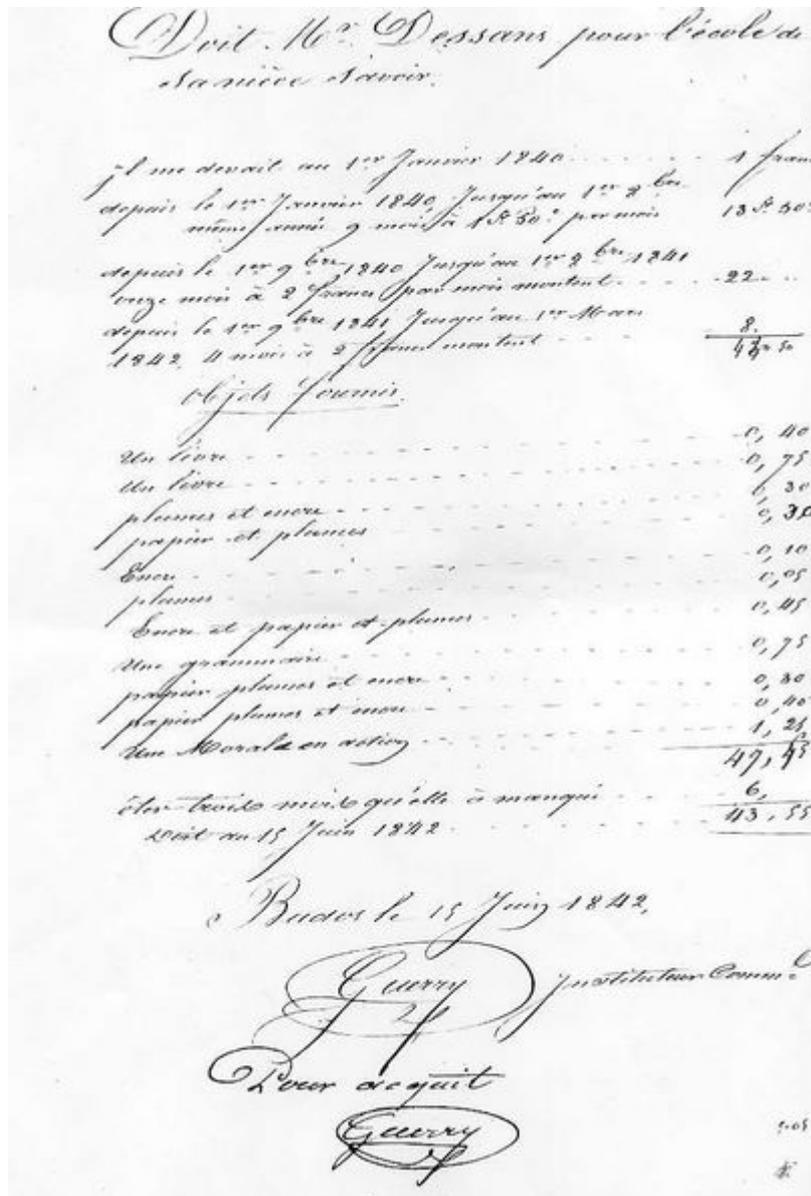
## 1 - Les origines de l'école :

### a) jusqu'au Second Empire.

Il n'y avait jamais eu d'école à BUDOS avant la Révolution. L'ouverture de la première classe fut décidée par la municipalité le 17 Germinal de l'an II (6 avril 1794) en application d'une loi du 29 Frimaire (20 décembre 1793). Cette loi "autorisait" toutes les communes, quelle que soit leur population à avoir un instituteur public "s'il s'en présentait ?". On ne peut pas dire que ce texte ait marqué une volonté politique très affirmée.

Mais il se trouve qu'à BUDOS il se présenta un candidat en la personne du Citoyen Pierre BÉDOURET. Le reconnaissant "pour un bon Citoyen et un vrai Républicain" le Conseil Municipal agréa sa candidature le 17 Germinal sans autre référence à sa qualification pédagogique.

Dès l'origine, et jusqu'aux lois de Jules FERRY de 1881 et 1882, cette école fut payante. Le document ci-dessous représente la facture réglée à l'instituteur Monsieur GUERRY par Jean DESSANS, le meunier du moulin de Fontbanne pour deux ans et trois mois de scolarité et les fournitures correspondantes pour sa jeune nièce orpheline qu'il avait recueillie.



Cette école se tenait dans l'actuelle rue du CIRON, dans une maison en location. Cette maison existe encore. Les derniers Budossais qui l'ont fréquentée ont disparu dans les années 1960. Nous connaissons même l'inventaire de son mobilier tel qu'il fut dressé en 1846 :

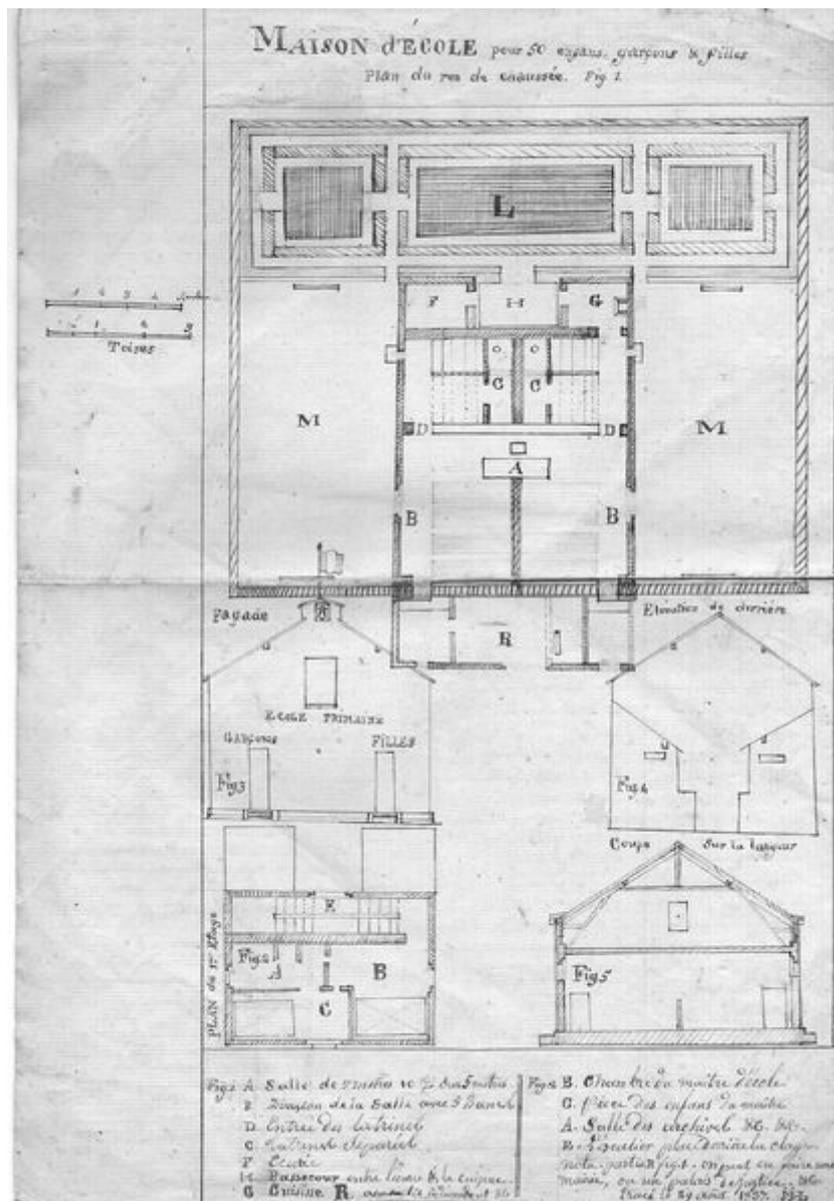
9 tables avec leurs bancs attachés de 2 mètres de long, 6 autres semblables de 1m33, 1 pupitre et son estrade, tableaux noirs fixés aux murs et 2 mobiles un grand et un petit, le tout en bois de pin et 40 encriers en fer blanc.

L'hiver, outre son panier du repas de midi, chaque élève devait apporter un morceau de bois pour alimenter la cheminée et ainsi chauffer la salle de classe.

Au milieu du règne de LOUIS PHILIPPE, la question se posa, pour la première fois, de construire un bâtiment d'école spécifique pour sortir du régime précaire de la location.

Un devis et un plan furent établis et présentés le 29 août 1837 (voir plan ci après). On notera, à son examen, que l'écurie de l'instituteur (figure 1, pièce F), située juste en façade de sa cuisine (figure 1, pièce G) en était séparé par un minuscule local (figure 1, pièce H) de 1,50 m x 3 mètres dont le nota situé tout en bas à droite suggère que l'on pourrait en faire "une mairie ou un palais de Justice". Une telle exigüité aurait, n'en doutons pas, exigé un rigoureux aménagement de l'espace disponible ?

Faute de financement, ce tout premier projet ne connut aucune suite.



## b) Le Second Empire.

C'est à la fin du règne de LOUIS PHILIPPE que la commune commença à prendre en charge les frais scolaires de dix enfants issus de familles indigentes. Le système eut pour conséquence un peu inattendue d'instruire les enfants des familles les plus riches (celles qui pouvaient payer) et ceux des plus pauvres (financés par la commune), ceux des familles en situation intermédiaire restant analphabètes.

A l'origine, les enfants pris en charge par la commune étaient tous des garçons. C'est le Second Empire qui exigea d'étendre cette mesure aux filles. Le Conseil Municipal résista vigoureusement à cette prétention, estimant que les filles avaient beaucoup mieux à faire en apprenant les tâches domestiques à la maison plutôt que d'aller perdre leur temps à l'école. C'est ainsi que le Conseil Municipal délibéra, le 18 novembre 1860.

*"Jusqu'à ce jour, le Conseil Municipal n'a point dressé de liste pour l'admission gratuite des filles et ne reconnaît point encore l'utilité de le faire ? En conséquence, le Conseil Municipal propose à Mr le Préfet de porter à douze le nombre des enfants à admettre gratuitement dans l'école des garçons et à n'admettre aucun enfant dans l'école des filles. Cette mesure répondrait beaucoup mieux aux besoins de la commune ?"*

Mais la Préfecture se montra intraitable et après plusieurs échanges de correspondances il fallut bien se résoudre, à contre cœur, à admettre quelques filles au bénéfice de la gratuité. Pour commencer, on en proposa deux. Mais la pression du Gouvernement se fit si forte qu'il fallut sans cesse en augmenter le nombre, d'année en année, pour rattraper le temps perdu. Tout à la fin du Second Empire, le budget communal prenait en charge dix huit filles en sus des dix garçons dont le nombre n'avait pas augmenté. En y ajoutant les élèves payants, on s'aperçoit qu'une part tout à fait notable des enfants de BUDOS était déjà scolarisée bien avant les lois Jules FERRY.

## **2 - L'école actuelle**

L'école du village a été conçue et réalisée en deux temps séparés de plusieurs années. Deux projets successifs on donc vu le jour, le premier ayant été interrompu par la guerre de 1870.

### **a) Premier projet abandonné en 1870.**

En vendant deux parcelles de terrain communal le 11 novembre 1866, la municipalité explique clairement dans cette première phase, qu'elle est en train de se constituer un trésor de guerre pour la construction de sa future école. De ce fait, pour 1.000 francs, elle achète le terrain nécessaire le 7 juin 1868 puis, elle fait établir des plans et un devis pour un montant de 15.938,45 francs. Le 20 juillet 1870 elle écrit au Préfet en lui faisant observer qu'en quelques années, elle a construit sa Mairie, reconstruit son Presbytère, édifié son clocher etc.? Le tout, toute seule, et sans un centime de subvention. Cette fois, il faut que le Département et l'État l'aident. Et comme elle ne peut mobiliser que 3.000 francs, elle demande une subvention de 12.938,45 francs pour assurer le complément. La commune de BUDOS tombe mal, on est en pleine guerre de 1870 qui vient d'éclater deux jours plus tôt. Le Gouvernement a désormais bien d'autres priorités et ce projet est abandonné.

La Municipalité de l'époque renouvelle donc le bail de location de sa maison d'école, le 13 août 1871 au prix de 200 francs par an et déclare quelle ne pourra rien construire avant la fin de ce bail.

### **b) Second projet abouti (1877 ? 1883).**

L'affaire est reprise dans la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 1877. Les élus prennent conscience que le terrain acheté le 7 juin 1868 et toujours en réserve, ne convient pas du tout. Il est situé derrière l'église, bien trop petit et le sol est très humide. On en trouve un autre au "Grava" (c'est celui de l'emplacement actuel) et le propriétaire est d'accord pour le vendre au prix de 0,90 franc le m<sup>2</sup>, ce qui paraît raisonnable à tous.

Les plans et devis sont dressés le 15 février 1879 par Monsieur BRUNET architecte, pour un montant de 22.500 francs et la commune ne dispose que de 6.000 francs. Elle demande les 16.500 francs de complément à l'État (20 avril 1879). Mais le Préfet suggère de souscrire un emprunt auprès de la "caisse des écoles". C'est donc dans sa délibération du 7 septembre 1879 que le Conseil Municipal donne son accord pour un emprunt de 8.000 francs sur 30 ans et c'est un impôt local spécial, créé à cet effet, qui remboursera la dette contractée. Mais cela ne fait pas le compte, il manque 8.500 francs et de nouveau on va les demander à l'État. Pour la petite histoire, aucune indication ne nous a été transmise sur la suite donnée à cette demande.

Toutefois, le dossier est approuvé par le préfet le 4 août 1881, l'adjudication des travaux se déroule le 31 octobre suivant et c'est un dénommé BROUSSE JEUNE qui l'emporte avec un rabais de 15%. Le 10 octobre 1883 on signera le P.V. de réception des travaux. Le montant total définitif est arrêté à la somme de 22.156,04 francs.

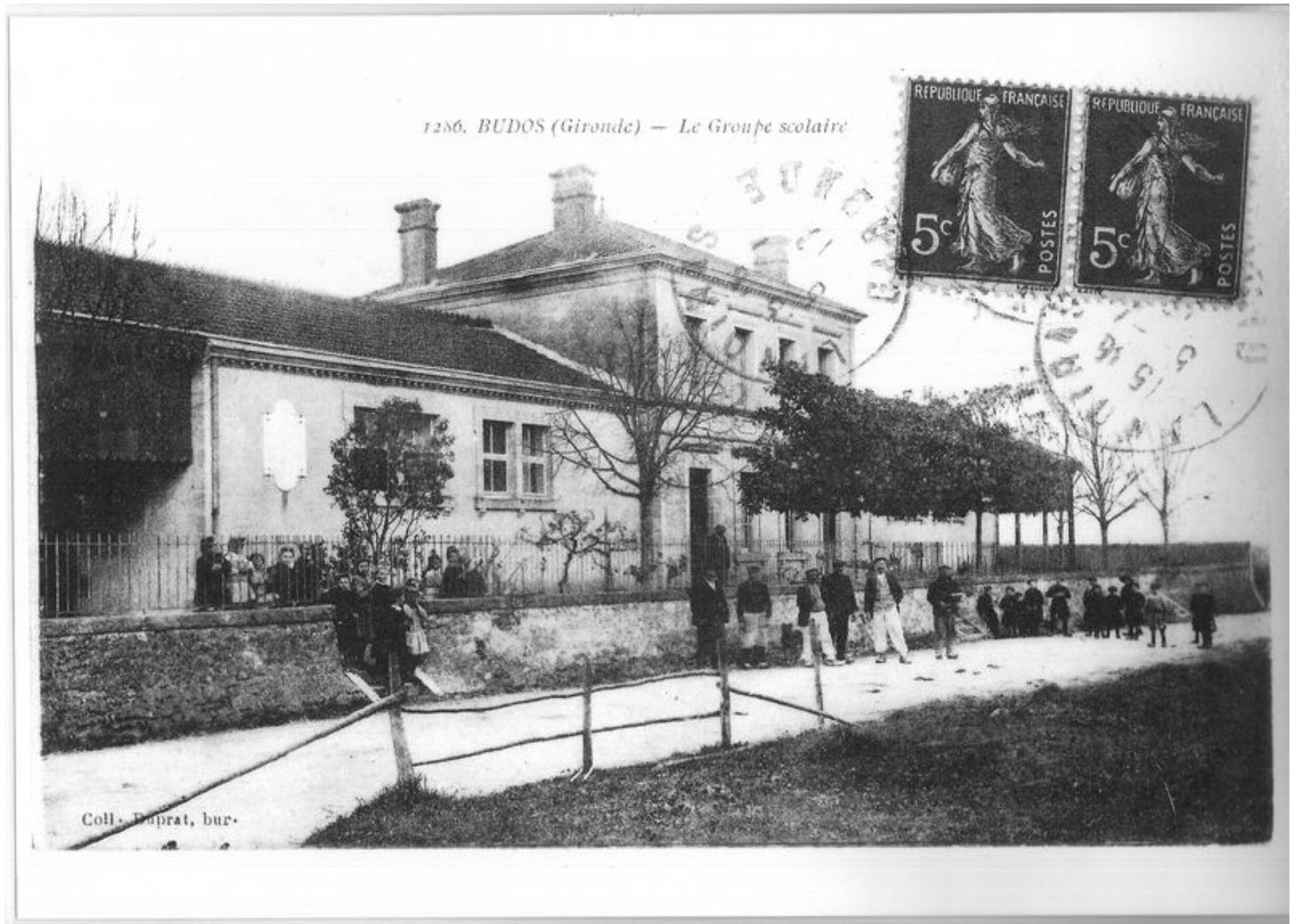
Pour solder le compte, le premier terrain communal non utilisé et deux autres au Tuco de la Mothe et au bourg seront vendus.

Un an plus tard, le 16 novembre 1884, le Conseil Municipal réalise (on a dû l'y aider) que l'école n'est pas chauffée. Il va demander une subvention de 300 francs pour acheter les appareils et vote un crédit annuel de 20 francs par classe pour le combustible. Mais cela ne marche pas, le Conseil décide donc, le 24 mai 1885 (après un hiver de plus sans chauffage) d'engager dans cet achat 100 francs qu'il destinait aux fournitures scolaires et demande qu'on lui attribue un secours prélevé sur le fond des amendes correctionnelles du département.

En 1887, l'école est désormais installée, mais elle fonctionne toujours avec le vieux matériel de l'ancienne école. Tables et bancs

tombent en ruines. Il faut prévoir 330 francs pour l'école des garçons et 540 pour celle des filles. Le 10 janvier on constate que l'on n'a que 150 francs disponibles, et une fois de plus une demande est faite au Département pour prélever les 720 francs manquants sur le produit des amendes.

Enfin, la murette et la grille au-dessus de la route, ainsi que la fermeture des préaux côté ouest seront réalisées en 1892 (délibérations des 18 juin et 3 septembre).



*Les Écoles de BUDOS avant 1914*